

# Quelles seront les avantages pour votre entreprise ?

À travers notre partenariat, l'image de votre entreprise va être renforcée par :

- L'insertion de votre logo sur nos supports de communication (plaquettes, affiches, panneaux...), liés au projet auquel vous participez.
- La citation de votre entreprise dans les communiqués et dossiers de presse relatifs au projet soutenu.
- L'invitation de vos clients ou salariés à des événements en rapport avec le projet (inauguration, exposition...).
- L'invitation de vos salariés pour les sensibiliser au projet soutenu, (visite guidée d'un site naturel, participation à un Chantier nature...).
- L'invitation aux différents événements organisés.

Une Fédération, 24 Conservatoires d'espaces naturels, un réseau national



4 100 sites naturels couvrant  
270 000 ha gérés  
sur près de 4 500 communes  
9 300 adhérents  
986 salariés

Le Conservatoire d'espaces naturels Hauts-de-France est membre de la Fédération des Conservatoires d'espaces naturels.

[www.reseau-cen.org](http://www.reseau-cen.org)

## Comment devenir mécène ?

Vous souhaitez contribuer à la protection de la nature et impliquer votre entreprise dans une action concrète qui vous anime, **contactez** dès maintenant le **Conservatoire d'espaces naturels des Hauts-de-France** !

- Vous avez envie d'agir mais ne savez pas concrètement de quelle façon ?
- Vous avez une idée de soutien possible ?
- Vous voulez développer des actions sur votre secteur afin de renforcer votre ancrage territorial ?
- Un de nos projets a retenu votre attention et vous souhaitez vous y investir ?

### Rencontrons-nous !

Nous serons à votre écoute pour répondre au mieux à vos attentes, vous présenter en détail les actions pouvant y correspondre, puis mettre en place un partenariat sur un projet qui vous ressemble. Ensemble, nous établirons une convention. Vous serez accompagnés au cours des différentes étapes de votre opération de mécénat. Votre projet sera suivi par le Conservatoire et valorisé.



*Depuis plus de 30 ans, les actions menées par le Conservatoire d'espaces naturels des Hauts-de-France sont permises par le soutien et la participation des adhérents, des donateurs et des bénévoles ainsi que par la collaboration et l'aide de différents partenaires, ainsi que des communes et des structures intercommunales, des fondations...*

### Ils ont déjà financé nos projets...

ArcelorMittal - Auddicé - Biocoop - Crédit agricole - EDF - Egiom - Fondation Anber - Fondation du Patrimoine - Fondation Veolia - GDF Suez - Kbane - Log's - Nature et découvertes - RTE - Sandvik SNCF - STB Matériaux - Toyota - Valeco

Ces actions sont permises grâce aux soutiens de ses partenaires:



[www.cen-hautsdefrance.org](http://www.cen-hautsdefrance.org)

Conservatoire d'espaces naturels Hauts-de-France

1 place Ginkgo - Village Oasis - 80 480 Dury Cedex 1

Tél : 03 22 89 63 96 - Fax : 03 22 45 35 55

Courriel : [c.lambert@cen-hautsdefrance.org](mailto:c.lambert@cen-hautsdefrance.org)



# Entreprenez pour la NATURE...



# Devenez notre partenaire grâce au MÉCÉNAT



## Comment soutenir le Conservatoire autrement ?

Le mécénat n'est pas le seul soutien possible au Conservatoire d'espaces naturels :

- **LE PARRAINAGE** : Vous apportez votre soutien matériel afin d'obtenir un bénéfice publicitaire.
- **LE DON** : Faire un don de votre vivant sans contrepartie.
- **LE PRODUIT-PARTAGE** : Vous versez un pourcentage ( 5 à 20 % ) du montant réalisé sur la vente d'un de vos produits.
- **LA DONATION** : Le fonds de dotation national de la fédération des Conservatoires peut recevoir une donation ou un leg (terrain, bien mobilier, bien immobilier...).
- **L'ADHÉSION** : Vous adhérez, au Conservatoire d'espaces naturels des Hauts-de-France grâce à une adhésion annuelle de 50 euros.

## Pourquoi devenir mécène ?

Devenir mécène peut vous permettre de :

- **Contribuer à la préservation des ressources naturelles et partager les valeurs de notre association.**
- **Réduire votre empreinte carbone.**
- **Valoriser l'image et la politique de votre entreprise**
- Mettre vos compétences au service de l'intérêt général, vous devenez une entreprise citoyenne.
- Développer un autre moyen de communiquer auprès de vos salariés, vos clients et vos partenaires, vous donnez une **image** de votre entreprise **dynamique** et **solidaire**.

## Pourquoi choisir le Conservatoire d'espaces naturels des Hauts-de-France ?

Parce que la nature nous concerne tous, le Conservatoire s'attache à partager ses valeurs et à favoriser la préservation du patrimoine naturel par le plus grand nombre. **Le monde de l'entreprise y a toute sa place.**

Le Conservatoire d'espaces naturels Hauts-de-France, s'est donné pour mission d'accompagner l'ensemble des acteurs concernés dans la voie de préservation du patrimoine naturel et paysager, pour un développement humain, harmonieux et durable. Association à but non lucratif, le Conservatoire a pour objectifs, la préservation et la mise en valeur des richesses naturelles et paysagères en Hauts-de-France. Il préserve plus de **500 sites naturels de grand intérêt**, permettant à de nombreuses espèces animales et végétales, souvent très rares, de s'épanouir. Les sites gérés par le Conservatoire constituent une richesse que chacun doit pouvoir découvrir. Une partie de ces sites est aménagée pour l'accueil du public et accessible en visite libre.

De nombreuses compétences œuvrent au service de la nature : ingénierie et techniques écologiques, études scientifiques, cartographie, conduite de projets, gestion financière, communication et animation, conseil et développement partenarial. L'association, dirigée par un conseil d'administration, est placée sous la protection d'un conseil scientifique garantissant son objectivité et sa pertinence scientifique. **100 salariés** mettent en œuvre les orientations.

Le Conservatoire rassemble aussi **plus de 1600 adhérents** dans les Hauts-de-France et de **nombreux bénévoles**, qui viennent lui prêter main forte. Il est soutenu par de nombreux partenaires publics et privés et reconnu d'intérêt général et agréé par l'État et la Région.

## À quoi va servir l'opération de mécénat ?

Pour garantir sa mission « **Connaître, Protéger, Gérer, Valoriser, Accompagner** », le Conservatoire a besoin de ressources variées. En voici quelques exemples :

### ► Mécénat financier

**Vous apportez un soutien financier, celui-ci peut permettre de :**

- Acquérir des espaces naturels (parmi les priorités du Conservatoire), pour garantir et pérenniser les actions mises en place visant à préserver les habitats naturels et les espèces abritées.
- Développer des programmes d'études et de conservation d'espèces menacées.
- Réaliser des opérations de gestion visant à restaurer, préserver et valoriser certains sites naturels.
- Acheter du matériel pour assurer la gestion des milieux naturels.
- Acheter et entretenir le matériel informatique nécessaire.
- Mener des actions d'éducation à la nature, essentielles à la sensibilisation du plus grand nombre, à la prise de conscience collective des enjeux environnementaux.

### ► Mécénat en nature ou de compétences

- Mettre à disposition des compétences spécifiques.
- Faire participer vos salariés à des opérations de gestion, des chantiers nature, des animations.
- Réaliser des outils pédagogiques, outils de communication...

### Bénéficiaire d'avantages fiscaux

Votre entreprise bénéficie d'une réduction d'impôt de **60 %** des **dons effectués** jusqu'à 2 millions d'euros et **40%** au-delà. Dans les deux cas, cette réduction d'impôts est plafonnée à 20 000 euros ou 0,5% de votre chiffre d'affaires annuel hors taxe. En cas de dépassement de seuil, vous avez la possibilité de reporter l'excédent sur les cinq exercices suivants.

